

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22-27 juillet 2017

Questions spécifiques aux espèces

Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* et *Gyrinops* spp.)

RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17, Johannesburg, 2016) a adopté les décisions suivantes concernant les *Taxons produisant du bois d'agar* (*Aquilaria* and *Gyrinops* spp.):

À l'adresse du Secrétariat en collaboration avec le Comité pour les plantes

17.194 *Les Parties de l'aire de répartition, de transit, consommatrices, et productrices de produits de bois d'agar sont invitées à compiler et publier des manuels d'identification des produits de bois d'agar, en tenant compte de la version actualisée du glossaire fournie en annexe au document PC22 Doc. 17.5.3, et de toute version ultérieure, le cas échéant. Elles sont encouragées à diffuser ces manuels d'identification pour la formation des agents chargés de la gestion et de la lutte contre la fraude.*

À l'adresse du Secrétariat

17.197 *Sous réserve d'un financement externe, le Secrétariat, en coopération avec les États de l'aire de répartition des espèces produisant du bois d'agar et le Comité pour les plantes, organise un atelier régional pour: poursuivre les travaux de l'atelier régional pour l'Asie sur la gestion des taxons sauvages et cultivés produisant du bois d'agar, accueilli par le Gouvernement de l'Inde à Guwahati, Assam (Inde) du 19 au 23 janvier 2015, qui a mis l'accent sur la manière dont les États de l'aire de répartition peuvent coopérer pour garantir la survie à long terme des espèces sauvages produisant du bois d'agar, dans le cadre de programmes de plantation d'espèces produisant du bois d'agar englobant des programmes de rétablissement des forêts; et renforcer le réseau pour le bois d'agar en vue d'échanger des informations sur les stocks cultivés, la gestion, les technologies, la récolte et d'autres données.*

17.198 *Le Secrétariat fait rapport à la session du Comité pour les plantes sur la mise en œuvre des décisions 17,194 et 17,197 avant la 18^e session de la Conférence des Parties à la CITES.*

À l'adresse du Comité pour les plantes

17.199 *Le Comité pour les plantes examine le rapport du Secrétariat soumis conformément à la décision 17.198 et fait rapport, en conséquence, à la 18^e session de la Conférence des Parties.*

Mise en œuvre des Décisions 17.194 et 17.197

3. Au moment de la rédaction de ce document (mai 2017), le Secrétariat préparait une Notification aux Parties pour les inviter à compiler et publier des manuels d'identification des produits de bois d'agar, en tenant

compte de la version actualisée du glossaire fournie en annexe au document PC22 Doc.17.5.3. Le Secrétariat présentera oralement, lors du PC23, une actualisation de la mise en œuvre de la Décision 17.194.

4. Concernant la mise en œuvre de la Décision 17.197, le Secrétariat est à la recherche de donateurs susceptibles d'apporter une contribution pour l'organisation d'un atelier régional s'appuyant sur les résultats du Groupe de travail régional de l'Asie pour la gestion des taxons sauvages et cultivés de bois d'agar, accueilli par le Gouvernement indien à Guwahati, Assam, Inde, du 19 au 23 janvier 2015. Néanmoins, les ressources nécessaires ne sont pas encore assurées. L'évaluation du coût de la mise en œuvre de la Décision 17.197 atteint 100 000 à 120 000 \$US. À cet égard, les acteurs du secteur et donateurs des Parties sont invités à contribuer au soutien financier requis.

Recommandations

5. Le comité pour les plantes est invité à:
 - a) prendre note de ce rapport ; et
 - b) aider le Secrétariat à trouver des sources potentielles de financement pour la mise en œuvre de la Décision 17.197.